

COMMUNE DE QUINTIN
Département des Côtes
d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 10 juillet 2023

Convocation du :	03 juillet 2023
Date d'affichage :	03 juillet 2023
Nbre de conseillers en exercice :	21
Présents :	16
Votants :	19

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 2023/07/63 (Nomenclature 3.5)

L'an deux mil vingt-trois, le dix juillet à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Nicolas CARRO.

Etaient présents :

CARRO Nicolas - HAMON Jean-Paul - AUBRY Isabelle - CHATTARD-GISSEROT Thibault - MAUJARRET Marie-Madeleine - THERIN Emmanuel - GUILLOU-COROUGE Françoise - COISY Thierry - POISSON François - LE BRIS Isabelle - LE CHANU Fabienne - QUEMARD Bertrand - MORIN Sabine - GUILLEMOT Sébastien - AUBRY Charlène - RUEN Pauline.

Absents excusés : LE BUHAN Erwan, BOQUEHO Stéphanie, LE FUR Corentin, REPERANT Thibault et HELLARD Hugo.

Procuration :

BOQUEHO Stéphanie à MAUJARRET Marie-Madeleine
LE FUR Corentin à GUILLOU- COROUGE Françoise
REPERANT Thibault à CARRO Nicolas

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Monsieur HAMON Jean-Paul.

Camping municipal : nouveau règlement intérieur

Rapporteur : Françoise GUILLOU-COROUGE

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29

Vu le Code de l'Urbanisme

Vu les Code Civil

Vu le Code du Tourisme

Vu la délibération n° 2023/07/62 relative aux tarifs du camping municipal

Vu l'arrêté municipal du 14 avril 2008 relatif au règlement intérieur du Camping du Lac

Envoyé en préfecture le 12/07/2023
Reçu en préfecture le 12/07/2023
Affiché le **13 JUIL. 2023**
ID : 022-212202626-20230710-2023_07_63-DE

Considérant qu'il serait souhaitable de mettre à jour le règlement intérieur applicable au camping municipal, il est proposé au Conseil municipal d'adopter le nouveau règlement intérieur applicable au camping municipal du Lac, classé 2 étoiles

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le présent règlement intérieur tel qu'annexé.

Pour expédition certifiée conforme.
M. Le Maire,
Nicolas CARRO

